

Éco-activités et développement durable, des opportunités de croissance pour la Bretagne

Quelles filières prometteuses pour la Bretagne ?

Le CESR a retenu cinq filières principales sur lesquelles la Bretagne devra porter ses efforts :

- l'efficacité énergétique des bâtiments (qui associe le secteur de la domotique et des capteurs d'une part, celui du chauffage intelligent d'autre part) ;
- l'utilisation énergétique de la biomasse ;
- la valorisation des co-produits de l'agro-alimentaire et de la pêche ;
- le véhicule décarboné ;
- l'utilisation énergétique des micro-algues, l'hydrolien et l'éolien offshore.

Comment accompagner la croissance de ces activités ?

Le développement de ces filières devra être accompagné par les pouvoirs publics et en premier lieu par le Conseil régional de Bretagne avec des approches sectorielles, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité existants.

Un effort de coordination régionale, placée sous l'égide de l'Agence Économique de Bretagne et impulsée par le Conseil régional, devra être engagé afin d'éviter la dispersion des moyens que risque d'entraîner la multiplication actuelle des initiatives en matière d'éco-activités. L'effort, notamment financier, à consentir sera d'autant plus grand que la Bretagne semble parfois avoir pris un retard important.

rapporteurs ■ Mme Françoise LEBOEUF et M. Claude VOUILLOT

contact ■ Marc-Pol LE DEUNFF, Directeur adjoint du CESR - Tél : 02 99 87 17 64
Mel : marc-pol.ledeunff@region-bretagne.fr

Rapport sous format PDF
www.cesr-bretagne.fr

Les études du CESR peuvent faire l'objet de présentations publiques sur simple demande

Directeur de la publication : Alain Even - Impression : Région Bretagne - ISSN en cours

Horizon(s) Bretagne(s) - Juin 2009 - N° 3

Les éco-technologies et l'éco-innovation

Les éco-technologies sont des techniques écologiquement rationnelles qui protègent l'environnement, sont moins polluantes, utilisent de façon plus durable toutes les ressources, autorisent le recyclage et un traitement d'une proportion plus importante des déchets, plus acceptable donc que celui permis par les techniques qu'elles remplacent.

La Bretagne dispose de nombreuses compétences en matière de recherche et d'innovation environnementales : dans le traitement des déchets, effluents et émissions polluantes, les éco-matériaux et la « production propre », l'observation environnementale, de maîtrise des consommations énergétiques grâce à la domotique etc. Elle bénéficie par ailleurs de deux instances fédératives en matière de recherche : le CAREN et l'Institut Universitaire européen de la Mer (Brest). Leurs actions doivent être soutenues par la Région.

Toutefois, l'innovation ne se limite pas à la technologie. L'exemple des entreprises d'insertion, qui emploient des publics en difficultés dans des secteurs environnementaux, montre que l'innovation peut également être sociale. Ces instances jouent souvent un rôle pionnier en créant des marchés nouveaux et en les viabilisant. De même, les innovations organisationnelles et les croisements de filières sont des vecteurs de progrès sur le plan environnemental. Elles permettent de rapprocher les populations, les entreprises de diverses branches, la recherche et la formation...

Rapport sous format papier
Conseil économique et social
7, rue du Général Guillaudot - 35069 RENNES Cedex
Tél. : 02 99 87 17 60 • Fax : 02 99 87 17 69
Email : cesr@region-bretagne.fr

Horizon(s) Bretagne(s)

Juin 2009 - N°3

Conseil économique et social de Bretagne

Éco-activités et développement durable, des opportunités de croissance pour la Bretagne

Le développement des éco-activités est évoqué très fréquemment comme le vecteur d'une nouvelle forme de croissance. Nombreux sont les projets dans ce domaine aussi bien en Bretagne que dans le reste de la France.

Le CESR de Bretagne analyse les potentialités de développement de ces activités et en cerne le champ. Il élargit sa réflexion à la prise en compte des préoccupations environnementales par le tissu d'entreprises dans son ensemble. En effet, le « verdissement » de l'économie constitue un enjeu majeur pour la Bretagne.



Une prise en compte croissante des préoccupations écologiques par le tissu économique

Des outils utiles à mobiliser

L'évocation du développement durable suscite la référence à un grand nombre de notions nouvelles, souvent mal définies. Le CESR revient sur ces termes pour les expliciter et en montrer les implications.

Parmi les indicateurs, le CESR privilégie l'analyse de cycle de vie (ACV) qui permet de mesurer les impacts d'un bien, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à son élimination, mais aussi de simuler les effets de toute modification dans le processus de production.

D'autres outils opérationnels ont aussi de fructueux apports. L'éco-conception permet ainsi d'élaborer et de modifier

des produits afin d'en réduire l'impact environnemental. De même, l'étiquetage des performances environnementales des produits, obligatoire en France à la fin 2010, aura des incidences considérables sur les entreprises, notamment de Bretagne, région excentrée par rapport aux grandes zones de consommation, très dépendante du transport routier et caractérisée par des productions parfois intensives.

Les certifications des systèmes de management environnemental et les éco-labels sont également des instruments de progrès et de valorisation très appréciés pour les entreprises.

Plus fondamentalement, la question du changement de modèle de production et de consommation se pose. Le modèle linéaire actuel, basé sur la logique « extraire, transformer, jeter », entraîne une surexploitation des ressources et la nécessité d'un accroissement



Conseil économique et social
www.cesr-bretagne.fr

continu de la production et de la consommation. A l'opposé, l'économie circulaire (ou écologie industrielle) s'appuie sur le triptyque « réduire » (les consommations de matières premières en dématérialisant notamment), « réutiliser » (les déchets des uns devenant les ressources des autres) et « recycler » (les co-produits). Une expérience intéressante est menée sur ce plan dans le Pays du Centre Ouest Bretagne. L'économie de fonctionnalité, quant à elle, substitue la commercialisation de l'usage d'un bien à la possession de ce bien. Cette économie de service permet, entre autres, de concilier la croissance du chiffre d'affaires et le maintien du niveau de production.

Toutes les entreprises sont concernées par les enjeux et opportunités de l'économie verte

Toutes les filières sont concernées par le développement durable, avec des enjeux communs (la réduction des déchets, l'efficacité énergétique, la production propre...) et des problématiques spécifiques (l'utilisation de matériaux écologiques dans le bâtiment, la prévention des pollutions de l'eau dans l'agro-alimentaire...).

Le rapport recense les nombreuses pratiques durables des entreprises de la région : dans le domaine des déplacements, utilisation de matériaux renouvelables, modification des emballages, valorisation des déchets, éco-construction de bâtiments professionnels, choix des modes de transports durables etc.

Ces démarches reflètent, de la part des entreprises bretonnes, une véritable prise de conscience des enjeux et opportunités du développement durable : créations d'activités nouvelles, possibilité de réduire les coûts de production par des économies de matières et d'énergie, capacité de répondre à une demande croissante de consommation « responsable », anticipation d'un durcissement de la réglementation... Les perspectives de créations d'emplois « verts » sont également assez unanimement reconnues. Au-delà des seules éco-entreprises et des « métiers nouveaux », toutes les activités et toutes les professions sont concernées. Cela implique d'inclure une dimension « environnement et développement durable » dans les formations. Le développement de l'offre de formation en éco-construction apparaît obligatoire.

La « croissance verte » est également considérée comme un moyen de changer de modèle, d'accélérer les nécessaires mutations et d'ouvrir de nouvelles perspectives dans un contexte de crise. Aussi, les gouvernements favorisent-ils, dans le cadre des plans de relance, les investissements notamment dans les technologies environnementales, les énergies renouvelables, la rénovation thermique des habitations.

Les pouvoirs publics ont un rôle central

Pour répondre aux enjeux posés, les politiques publiques et la réglementation ont en effet un rôle central. Les actions régulatrices et incitatives peuvent ainsi rendre viables des filières nouvelles, favoriser le recyclage de déchets et co-produits, réduire les pollutions et les consommations de ressources non renouvelables... La commande publique responsable peut également être un vecteur de pratiques durables dans la région. Le Conseil régional de Bretagne, qui appartient au Réseau Grand Ouest Commande Publique et Développement Durable, cherche depuis plusieurs années à agir sur ce plan. Enfin, plusieurs initiatives des acteurs publics doivent être signalées : le réseau de compétitivité ENVIR'A, Bretagne Développement Durable®.

Des contraintes à lever cependant

La mise en place du développement durable dans les entreprises, comme dans les autres sphères de la vie, n'est pas toujours aisée et l'atteinte de certains objectifs est contrecarrée par des effets pervers. Les mesures correctrices prises peuvent donner lieu à des transferts de pollution. Les économies d'énergie et de matière peuvent entraîner une croissance des usages qui limite les gains obtenus (on parle alors « d'effet rebond »). Il apparaît donc obligatoire de raisonner de manière globale et d'évaluer régulièrement les choix envisagés selon un bilan coûts / avantages, la solution adoptée étant toujours un compromis. Il n'existe en effet pas de solutions parfaites, de panacées en matière environnementale ce qui exclut les réponses toutes faites et les raisonnements simplistes.

Enfin, la crise économique affecte durement des filières environnementales (le recyclage, certaines énergies renouvelables). Elle provoque le report de projets et rend difficile l'accès aux financements. L'économie « verte » ne peut donc, à elle seule et à court terme, régler tous les problèmes.

Dynamisme et perspectives des éco-activités et des éco-technologies en Bretagne

Les éco-activités

Les éco-activités visent à produire des biens et des services capables de mesurer, prévenir, limiter ou corriger les impacts environnementaux (pollution de l'eau, de l'air, du sol, problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes). Il s'agit d'activités industrielles et de service, intervenant souvent en sous-traitance d'autres entreprises.

Elles peuvent être curatives ou préventives. Bien que souvent plus efficaces pour réduire les nuisances environnementales, les activités préventives demeurent moins nombreuses que les activités curatives.

A partir de plusieurs typologies, le CESR a élaboré la liste d'éco-activités suivante :

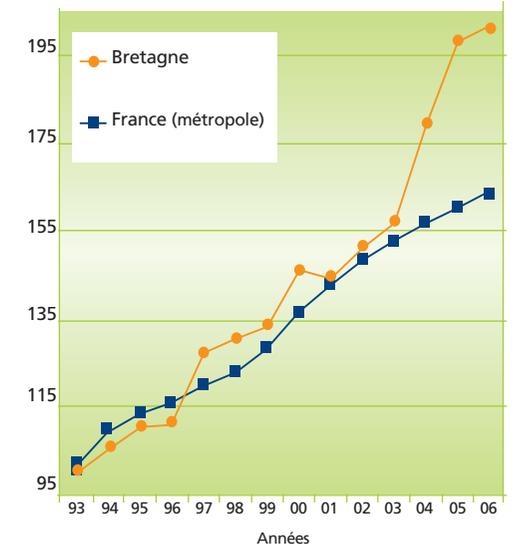
- les énergies renouvelables ;
- l'efficacité énergétique ;
- l'environnement :
 - la collecte, le recyclage, la valorisation (y compris énergétique), la réutilisation de déchets,
 - la gestion de l'eau (traitement, épuration, gestion quantitative),
 - la limitation des nuisances olfactives et de la pollution de l'air,
 - la dépollution des sols,
 - la limitation du bruit et des nuisances sonores,
 - la prévention et le traitement des risques naturels et technologiques ;
- la production durable et les procédés « éconologiques » (process rentables et écologiques) ;
- l'éco-construction ;
- la mobilité durable (véhicules électriques ou hybrides) ;
- la préservation des milieux naturels.

Approche du phénomène

A partir d'un outil statistique encore partiel car inadapté, le CESR a estimé à près de 900 établissements le tissu régional des éco-activités, avec un emploi concerné de près de 8 000 personnes.

Au-delà de données sous-estimant le phénomène, il convient surtout de constater le dynamisme des filières concernées reflété notamment par une croissance de l'emploi nettement supérieure à la moyenne nationale.

Évolution du nombre d'emplois dans les éco-activités (indice base 100 en 1993)



Les PME (entreprises de moins de 250 salariés) réalisent en France environ 60 % du chiffre d'affaires des éco-activités. La France est par ailleurs le quatrième exportateur mondial dans ces filières. Les potentiels de croissance de ces marchés pour les prochaines années apparaissent considérables. Selon une étude allemande, le chiffre d'affaires des éco-activités devrait plus que doubler à l'horizon 2020, passant de 990 milliards d'euros à 2 200 Md€.